



Lettre rupture conventionnelle !!!

Par **laurent42380**, le **26/05/2010 à 20:44**

Bonjour, je souhaite savoir si il faut que je fasse une lettre de rupture conventionnelle comme mon employeur me la demandé ,je suis délégué salarié protégé donc!! faut il faire cette lettre ou cette a lui de me faire remplir un document!!!! de l'aide sil vous plait merci

Par **milousky**, le **27/05/2010 à 08:24**

Bonjour, Pour les salariés protégés, l'employeur doit compléter une convention de rupture spécifique et demander une autorisation à l'Inspection du travail :
LIEN : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques,89/formulaires,55/rupture-conventionnelle-du-contrat,1209/rupture-conventionnelle-d-un,8430.html>
<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/la-rupture-conventionnelle-du,1208/la-rupture-conventionnelle-du,8383.html>
En fait, l'employeur vous demande de lui adresser un courrier pour lui faire savoir officiellement que vous souhaitez rompre votre contrat de travail sous la forme d'une rupture conventionnelle , à la suite de quoi l'employeur devrait vous accorder 1 ou 2 RV pour discuter des modalités de cette rupture (portant essentiellement sur le montant des indemnités que vous demandez) ne s'agit donc pas d'une lettre de rupture pour le moment mais d'une demande de RV.
Modèle :
<http://www.lettres-gratuites.com/modele-lettre-demande-rupture-conventionnelle-307.html>
Cordialement
"La censure par le vide" : En ma qualité de citoyen français , je revendique le droit de la dénoncer publiquement - John Bastardi Daumont.